

# COMMUNE DE MESLAND

## CONSEIL MUNICIPAL

**DU 17 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze, le 17 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2015

Présents : MM. GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MORISSET Gilles, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, GIRAUD Isabelle, MULTEAU Dimitri, GERARD Jean-Pierre, DAVID Catherine, HELTZLÉ Jérôme, LEBAY Paule, GASNIER Richard.

Excusée : Mme PEUDEVIN Evelyne

Absents : MM BOYER Christophe, BRUNO Christian.

Madame Isabelle GIRAUD a été désignée secrétaire.

### **RECRUTEMENT CONTRACTUEL**

*Délibération N°06/15 publiée le 18/02/2015 - Transmise à la préfecture le 19/02/2015 - Reçue à la préfecture le 20/02/2015*

Le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel,
- congé annuel,
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie,
- congé de longue durée,
- congé de maternité ou pour adoption,
- congé parental ou congé de présence parentale,
- congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national,
- rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire,
- autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement en précisant l'emploi et le niveau de rémunération en cohérence avec les fonctions à assurer.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

**AUTORISE** le Maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible.

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **DEPIGEONNAGE ET NETTOYAGE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE**

*Délibération N°07/15 publiée le /02/2015 - Transmise à la préfecture le /02/2015 - Reçue à la préfecture le /02/2015*

Dans le cadre de la prolifération de pigeons dans le clocher de l'église et des dégradations inhérentes,

Monsieur le Maire indique qu'il a contacté 4 entreprises qui ont adressé un devis :

- 1) ENTREPRISE ARTECH SERVICES domiciliée 8 b Chemin de la Bruyère 41120 SEUR  
Cette entreprise prévoit la capture des pigeons en trois interventions, le nettoyage complet du clocher, la désinfection et la pose de filets sur les ouvertures par l'extérieur pour la somme de 8 403.60 € TTC.
- 2) ENTREPRISE GOUGEON domiciliée 9 Rue du Paradis 37110 VILLEDOMER  
Elle prévoit le nettoyage complet du clocher ainsi que la pose de filets en polyamide sur les ouvertures pour un montant de 10 257.60 € TTC.
- 3) ENTREPRISE CLEAN PIGEON domiciliée 7 Rue Jean Jacques Rousseau 91350 GRIGNY  
Celle-ci envisage la mise en place d'un système électrique anti-pigeons et de filets sur les ouvertures pour la somme de 6 443.04€ TTC, mais ne traite pas l'aspect nettoyage des fientes et désinfection.
- 4) ENTREPRISE STH Services domiciliée 4 Rue Guillaume Lekeu 49100 Angers  
Cette dernière prévoit la capture des pigeons par la mise en place de pièges sur une durée de 10 semaines, le nettoyage complet du clocher et la désinfection pour la somme de 7 200.00 € TTC, mais ne traite pas complètement l'aspect fermeture des ouvertures.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, l'entreprise ARTECH SERVICES à laquelle il sera demandé dans un premier temps de capturer les pigeons et de poser un filet pour une somme de 2 982 € TTC, puis dans un deuxième temps de procéder au nettoyage et à la désinfection du clocher pour la somme de 5 421.60 € TTC conformément au devis.

Monsieur le maire est autorisé à signer les pièces relatives à cette affaire et à inscrire cette dépense au budget primitif 2015.

### **INVESTISSEMENT CHAUFFAGE DU CENTRE DE LOISIRS**

Monsieur le Maire indique qu'il avait pensé modifier le système de chauffage du centre de loisirs qui semble être un bâtiment énergivore. Trois entreprises sont intervenues pour proposer des solutions de conversion de chauffage, mais il précise qu'en définitive, il serait peut-être plus judicieux de faire contrôler l'isolation en amont sachant que la Région met gratuitement à

disposition des communes de moins de 1 000 habitants via le contrat de Pays des Châteaux, l'intervention d'un bureau d'études « ENERGIO » pour établir un pré-diagnostic conseil isolation. Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable afin que Monsieur le maire effectue les démarches nécessaires pour une demande d'intervention du bureau d'études auprès du Pays des Châteaux.

### **EFFACEMENT DE RESEAUX / DEMANDE DE SUBVENTION**

*Délibération N°08/15 publiée le 18/02/2015 - Transmise à la préfecture le 19/02/2015 - Reçue à la préfecture le 20/02/2015*

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la Commune s'est engagée auprès du SIDELC, en date du 28 août 2014, à maintenir sa candidature pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche d'effacement de réseaux BT, d'éclairage public et télécommunication.

Compte tenu du montant initial des travaux prévus en 2012 (162 596.72 € à charge de la Commune) et des baisses des dotations de l'Etat, Monsieur le Maire propose que ces travaux soient effectués en 3 tranches.

Le coût estimatif des travaux de la première tranche s'élève à 133 259 € H.T. dont 70 081 € TTC à la charge de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

- pour commander la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux (du Pont de la Cisse vers la Route d'Onzain) ;
- pour demander à Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au budget primitif 2015, de solliciter les services de l'Etat pour une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2015 à son meilleur taux et l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

### **MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS POUR CONCERT « LA RENAISSANCE D'ONZAIN »**

Monsieur le Maire indique que Monsieur P. Desbouiges, habitant meslandais, musicien à l'association «La renaissance» à Onzain, a fait une demande de mise à disposition gratuite de la salle des associations, au nom de l'association pour faire une représentation musicale gratuite le 18 avril 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour le prêt de la salle à la date indiquée.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE PRIVEE D'HERBAULT**

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'Ecole Cœur Immaculé de Marie d'Herbault demandant une subvention pour un projet pédagogique «Du respect de soi au respect de l'environnement».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à cette demande.

### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES VESTIAIRES DU STADE**

Monsieur le Maire indique que le stade fait partie du périmètre de protection rapproché de la source de «La Fontaine» de Monteaux. La Commune sera donc confrontée à la nécessité d'installer un système d'assainissement non collectif et pourra bénéficier d'une subvention à hauteur de 70% à 80% de l'Agence de l'eau. Le dossier sera à déposer auprès du Syndicat des eaux à l'issue d'une réunion des propriétaires de l'ensemble des sites concernés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire a été saisi par Monsieur Franck COCTEAUX d'une demande d'acquisition d'un fossé cadastré ZB 2 et d'une autre parcelle cadastrée ZL 6. Avant de donner une réponse, il souhaite prendre conseil auprès de l'Association des Maires de France pour savoir s'il est possible de céder un fossé.

### **Commission Environnement & cadre de vie**

Monsieur D. MULTEAU, Vice-président, indique que la commission s'est réunie 2 fois avec la vingtaine de Meslandais qui constitue le groupe de travail de suivi de la création des jardins du Prieuré et de la Petite Cisse.

L'aménagement du jardin de la Petite Cisse est prévu en priorité. Les travaux avancent bien et sont encadrés par le CAUE.

En ce qui concerne le Jardin du Prieuré, la Commune bénéficie aussi de l'appui de l'Ecole du Paysage de Blois. Les étudiants sont intervenus sur le site et la production de 6 à 7 projets d'école va alimenter la réflexion.